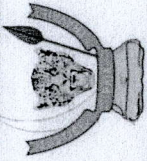


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

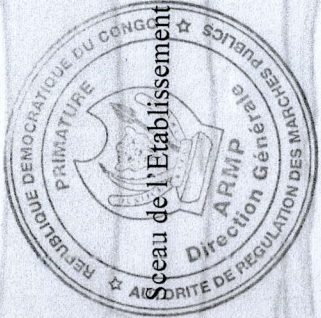
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 096/2024

A L'ETABLISSEMENT PATRICK CONSTRUCTION

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/ANADEC/2024, conclu avec l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais « ANADEC », pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-un mille deux cent treize, septante-neuf centimes (USD 31.213,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent dix-huit, cinquante centimes (USD 218,50) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/06/2024.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général et
Benoit Kilicou Kilimbe